Quarante-septième année. — N° 144. Un numéro : *dix centimes.* Samedi 16 Juin 1888.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT

Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 JUIN

LES PROJETS DU MINISTÈRE

On sait que M. Peytral, ministre des finances, est l'inventeur d'un projet tendant à faire commencer l'exercice financier le 1er juillet au lieu du 1er janvier.

La Chambre des députés vota ce projet, il y a quelques jours, afin de ne pas trop contrarier un gouvernement qui semble avoir décidément des débuts difficiles.

Mardi, ledit projet est venu devant le Sénat.

Quatre ministres, M. Peytral en tête, assistaient à la séance, le gouvernement voulant ainsi témoigner de l'importance qu'il attachait à l'adoption du projet.

M. Peytral a pris la parole avec une véhémence qui aurait peut-être provoqué des applaudissements au Palais-Bourbon ; mais la déclamation n'a jamais eu beaucoup de succès au Sénat ; l'éloquence enflée du ministre a fait sourire les sénateurs.

Un discours très fin de M. Léon Say a donné le coup de grâce à l'invention, et le projet sur lequel M. Peytral comptait pour transmettre un nom illustre à sa descendance a été jeté au panier par un vote presque unanime.

Pour une veste, c'est une jolie veste !

Mais le cabinet s'en consolera ; il s'est consolé de bien d'autres vexations.

C'est un parti-pris, chez M. Floquet et ses collaborateurs, de ne poser les questions que sous bénéfice d'inventaire.

A propos de ce grave échec subi par le ministère, notre confrère de *la Sarthe* écrit :

«... Le projet a été honteusement repoussé ; on ne lui a même pas fait l'honneur d'en discuter les détails. Le Sénat a décidé fort irrévérencieusement qu'il ne passerait pas à la discussion des articles ; c'est un enterrement de dernière classe, un enterrement... incivil.

» Le projet était absurde, mais le cabinet Floquet, dont tous les membres semblaient avoir les poches pleines de réformes toutes prêtes, n'avait encore rien trouvé de mieux à nous offrir. Son début n'est pas heureux.

» Si l'on appliquait les règles parlementaires, M. Peytral devrait se retirer. Il ne se retirera pas, car notre République actuelle, qui méconnaît les principes fondamentaux de la démocratie, nous a donné un régime parlementaire qui viole toutes les lois du parlementarisme.

» Mais comment la Chambre prendra-t-elle cet enterrement d'un projet qu'elle avait voté ?

» Hue ! dia ! Notre Constitution semble inventée pour satisfaire les amateurs de zigzags. La Chambre crie Hue ! le Sénat répond : Dia ! Le char de l'Etat, comme disent les classiques, peut-il marcher droit ?

» Ce conflit qui s'élève entre la Chambre et le Sénat n'est pas sans précédents ; on n'a pas trouvé les moyens de le dénouer légalement. Essence de gâchis ! Quintessence d'anarchie ! C'est la situation créée par la Constitution, et les républicains crient comme des possédés quand on parle de reviser cette Constitution-là ! »

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

On lit dans l'*Autorité* :

« On assure que la question du chef-d'état-major général sera tranchée dans un sens ou dans un autre avant le départ de M. Floquet pour Marseille.

On sait pertinemment que M. Floquet, appuyé par MM. Lockroy et Viette, a mis son *veto* à la nomination de M. de Miribel, au cours du dernier conseil des ministres.

» Il est probable qu'on maintiendra nominalement le général Haillot dans ses fonctions officielles, mais qu'elles seront effectivement exercées par M. de Miribel.

» Petits moyens ; petite politique. »

LES ÉLECTIONS BELGES

Les élections qui ont eu lieu dimanche dernier en Belgique, pour le renouvellement partiel du Sénat et de la Chambre, ont été pour les catholiques l'occasion d'un véritable succès, accentuant le mouvement de 1885. Nous n'aurions qu'à enregistrer ce succès s'il ne s'en dégageait une leçon à l'adresse de nos amis. Si les conservateurs belges ont reconquis le Pouvoir, s'ils viennent après une épreuve de trois années d'affirmer leur victoire, ce n'est pas seulement à leurs doctrines qu'ils le doivent, c'est à l'énergie et à la persévérance de leur action, c'est à leur excellente organisation qui les tient toujours prêts aux luttes électorales. Voilà un exemple qu'il ne suffit pas de méditer, mais auquel il faut se conformer. Ce qui est possible en Belgique l'est aussi en France ; ce qui se fait dans un pays peut se faire dans l'autre. Il suffit que les conservateurs le veuillent et nous sommes convaincus qu'ils le voudront.

E. R.

Félix Pyat clérical

Cet ancien communard, prêt à recommencer ses exploits, a été presque un clérical.

Le 2 avril 1848, il demandait à Mgr Dupont, cardinal-archevêque de Bourges, de bénir l'arbre de la Liberté qu'il venait de faire planter sur la place de la cathédrale. A cette occasion, il prononça le discours suivant :

« Citoyens,

» Cette Fête n'est point, comme celle des rois passés, un vrai spectacle sans enseignement et sans fruit ; c'est la Fête du Peuple, simple et féconde comme lui-même, la Fête commune de l'Agriculture, de l'Industrie et des Arts. Votre Fête à tous, héros de la paix, qui domptez la glèbe et conquérez les moissons, qui créez l'ordre par la richesse et la propriété par le labeur ; c'est le juste hommage rendu à vos vieilles souffrances, la consécration de vos droits nouveaux, la Fête du travail enfin, ce seul Roi de l'avenir, car il a pour sceptre la corne d'abondance.

» Le gouvernement vous a fait place à l'honneur comme vous avez part à la peine ; il vous a tous appelés pour la première fois au milieu de nos magistrats *sous les auspices du Dieu de nos pères*, pour concourir à ce grand acte civique, pour planter de vos mains cet Arbre, signe d'alliance de l'Homme et de la Nature, de la France et de la Liberté.

» Plantez-le donc dans cette vieille terre gauloise, dans cette terre centrale, qui est comme le sein de la mère-patrie, dans cette terre de Bourges qui a vu naître le premier patriote de France, notre grand Jacques Cœur.

» La République, dont ce jeune arbre est l'emblême, s'enracinera comme lui dans le sol, se dressera dans le ciel, bravera aussi les vents et les foudres. Oui, elle sera toujours vive et debout, malgré les efforts ennemis ; je vous en atteste tous, citoyens venus à elle de toutes parts, vous Gardes Nationaux, ses défenseurs en dedans, vous soldats de l'armée, ses champions au dehors ; vous la maintiendrez envers et contre tous : et bientôt, grâce à vous, elle projettera ses branches tutélaires, assez riche et assez vaste pour couvrir de son ombre et nourrir de ses fruits tous les enfants de l'humanité. »

La Collection Delessert

Le ministre des travaux publics a signé l'acte d'acceptation de la donation d'une remarquable collection de minéralogie faite à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris par M. Edouard Delessert, vice-président du conseil des caisses d'épargne et membre des conseils d'administration de diverses grandes compagnies industrielles.

Cette collection, qui présente un grand intérêt au point de vue scientifique, fut commencée vers la fin du siècle dernier par Lucas, conservateur du Muséum ; elle appartint ensuite à M. Benjamin Delessert, membre de l'Institut, député de Saumur sous Louis-Philippe, et fut léguée par ce dernier à son neveu M. Edouard Delessert.

Grâce à la persévérance que ce dernier a

---

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE II

Raimbault Marinval

(Suite)

Le jour vient ainsi. Des hommes énergiques, au nombre desquels il faut signaler le maire et le notaire de la Chapelle, M. Gerbier, et le vieux prêtre qui depuis plus de vingt ans réside au presbytère, encouragent les travailleurs et restent sur la levée, qu'on fait charger et fortifier avec des sacs de terre et des tuffeaux.

Le terrible drame approche enfin de son dénouement. Dans le bourg même de la Chapelle, une première maison s'écroule avec une partie de la route, et les eaux surgissent avec force de ce côté.

Sitôt après, un bruit affreux se fait entendre. C'est la maison de M. Gerbier qui se soulève à son tour, se fend et s'écroule. Meubles, valeurs, minutes, tout est emporté par le flot.

Les eaux surgissent de partout. La levée n'est plus qu'une masse informe de boue qui retient encore cependant les eaux du fleuve. Un instant après, un château, bâti à l'extrémité du bourg, disparaît à son tour. A ce moment, la terreur est dans tous les cœurs. On cherche un abri, on n'en trouve qu'un peu plus loin, sur la levée elle-même, dans les points où elle paraît le moins menacée, et la population entière, vieillards, femmes et enfants, s'y porte en foule, pendant que les hommes s'accrochent à la digue, soutenant les terres de leurs poitrines, avec l'énergie du désespoir.

C'est à ce moment que M. Ducorail, haletant, épuisé, arriva sur la levée, en face du bourg menacé. Un cri d'effroi s'échappa de ses lèvres à la vue des maisons écroulées, de la levée battue avec rage par les flots, de l'église déjà envahie, et de tous ces travailleurs qui poussaient des cris de détresse en voyant l'imminence du danger.

Maître Ducorail comprit qu'il ne pourrait que gêner les mouvements des travailleurs ; il revint avec peine sur ses pas, regagna une partie plus haute de la levée, et, coupant au plus court, se précipita vers les Sablons.

Quand il arriva à son étude, il aperçut dans la première pièce son petit clerc, Charlot, communément appelé le Furet, à cause de l'exiguité de sa taille, de son agilité et de sa souplesse. Depuis dix-huit mois déjà, le Furet était au service de maître Ducorail et couchait à la maison. Son père, très pauvre, habitait auprès du bourg.

L'enfant, âgé d'environ onze ou douze ans, était occupé, avec une attention profonde, à fabriquer un petit bateau de liège qu'il espérait depuis longtemps déjà faire flotter un jour sur la Loire, quand les eaux seraient redevenues basses.

C'était plaisir de le voir tailler la quille, arrondir les mâts, apointir les extrémités, fixer les petits cordages aux vergues. Son chef-d'œuvre avait déjà un charmant aspect. Souvent maître Ducorail s'arrêtait avec complaisance à l'examiner. Mais ce matin-là, son esprit était livré à d'autres préoccupations.

Il entra brusquement dans la première pièce, la salle dite des clercs, les pieds ruisselants, le front couvert de sueur. En le voyant, Charlot poussa un cri.

— Ah ! patron... vous êtes malade ?

— Non ! non ! Que fais-tu là ?

— Il y a quelqu'un.

— Quelqu'un ?... Où cela ?

— Dans votre bureau. Un monsieur que je ne connais pas et qui vous attend depuis un quart d'heure.

Sans l'écouter davantage, maître Ducorail ouvrit précipitamment la porte de son bureau, pièce assez obscure qui n'avait qu'une seule fenêtre cachée sous le feuillage épais de quelques tilleuls.

Devant lui, un homme de haute taille se dressa.

Maître Ducorail le reconnut aussitôt et eut comme un frémissement.

— Quoi ! s'écria-t-il, c'est vous, Raimbault ?

— Oui, c'est moi, répondit le nouveau venu d'une voix tranquille.

— Et qu'êtes-vous venu faire en un pareil moment ? Vous ne savez donc pas le grand danger qui nous menace ?

— Si, je le connais. Mais j'en cours un autre, moi, encore plus grand.

— Lequel ?

— Vous le connaissez mieux que moi, monsieur Ducorail.

Le notaire eut un mouvement d'impatience. Cet homme étrange, chez lequel on sentait percer une violence concentrée, parlait avec un calme qui faisait un singulier contraste avec la gravité des circonstances.

— Expliquez-vous, à la fin, et faites vite, s'écria maître Ducorail. Nous n'avons pas une minute à perdre.

— Un notaire ne se doit-il pas à toutes les infortunes ?

— Sans doute, mais venez au fait.

Le jeune homme s'assit et jeta un regard pénétrant sur le notaire qui resta debout, près de sa table. Raimbault Marinval avait une physionomie à la fois puissante et violente. Il était d'une force peu commune. Le poids seul de sa main droite faisait fléchir le barreau d'une chaise sur laquelle

mise à l'enrichir depuis trente années, cette collection se compose aujourd'hui de plus de 400 échantillons, dont la plupart sont fort rares et de grande valeur.

Après la signature de l'acte d'acceptation, le ministre, comme représentant de l'Etat, a remercié M. Delessert de cette libéralité considérable.

« Il serait à souhaiter, a ajouté le ministre, que l'exemple donné par M. Delessert fût suivi, et que les particuliers privilégiés de la fortune missent leur gloire, ainsi que cela se voit si fréquemment en Amérique, à enrichir nos établissements scientifiques et à les doter des instruments de travail qui leur manquent encore. »

LE DRAME HÉRIOT

Il y a quelques années, pendant la maladie qui emporta Mme Hériot, le directeur des magasins du Louvre, pour satisfaire aux désirs de la malade, se fit envoyer des magasins plusieurs peignoirs.

Ces costumes furent apportés par Mlle Dubernet, vendeuse à ce rayon.

M. Hériot fut frappé de la beauté de cette jeune fille.

Quelque temps après la mort de sa femme, se promenant sur le boulevard, il aperçut dans un magasin Mlle Dubernet, qui, depuis peu, avait quitté le Louvre.

Le directeur des magasins du Louvre lui fit une cour assidue et des relations s'établirent entre l'ex-vendeuse et M. Hériot.

Au mois de septembre 1887, M. Hériot, pour légitimer la situation de sa compagne, épousa Mlle Dubernet.

La bénédiction nuptiale fut donnée dans la petite église du Vésinet.

M. Hériot, depuis la retraite de son associé, M. Chauchard, avait l'habitude de venir tous les jours au magasin.

Il y a quinze jours, il interrompit ses visites journalières.

Plusieurs de ses employés s'inquiétèrent et demandèrent de ses nouvelles à M. Rousseau, mari de la sœur de Mlle Dubernet devenue Mme Hériot.

Celle-ci leur répondit qu'en effet M. Hériot était malade et que sa santé lui inspirait beaucoup d'inquiétudes.

M. et Mme Hériot occupaient une des plus charmantes habitations du Vésinet.

Depuis le commencement de sa maladie, le commandant Hériot était soigné par sa femme qui fit preuve du plus grand dévouement.

Dimanche soir, Mme Hériot, épuisée par les nuits de veille, voulut prendre un instant de repos ; le malade, ne la voyant plus à côté de lui, s'empara d'un revolver et se dirigea vers la chambre de sa femme.

Entendant du bruit, celle-ci se leva et M. Hériot, dans un accès de fièvre chaude, fit feu à bout portant sur la malheureuse femme, qui tomba baignée dans son sang.

A cette vue, une réaction se produisit chez le malade, et avant que les domestiques aient pu intervenir, le commandant, tournant son arme contre lui-même, se faisait une légère blessure au-dessus du sein gauche.

Un docteur, appelé sur le champ, prodigua ses soins aux blessés.

Le commandant Hériot a cinquante-cinq ans. Promu chef de bataillon le 25 février 1879, il donna sa démission quelque temps après, lorsque la mort de son frère, co-propriétaire des magasins du Louvre, lui laissa sa succession.

D'autres journaux publient sur ce drame des renseignements contradictoires ; la plupart l'attribuent à un accès de fièvre chaude chez le commandant Hériot ; plusieurs prétendent que Mme Hériot n'a pas été blessée.

La *Lanterne* raconte que Mme Hériot avait connu avant son mariage un jeune homme avec lequel elle échangeait une correspondance suivie ; M. Hériot ayant découvert les lettres eut avec sa femme une explication pendant laquelle il tira sur elle ; celle-ci eut une légère éraflure. M. Hériot voulut alors se faire sauter la cervelle, mais sa femme lui saisit le bras et la balle atteignit le commandant à l'aisselle gauche.

Le directeur des magasins du Louvre est un ami du général Boulanger.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — L'état de l'empereur Frédéric est toujours alarmant. Il ne peut plus prendre d'aliments qu'à l'aide de la sonde.

On télégraphie de Berlin au *Times* :

« On ne cherche plus à cacher le fait que la maladie de l'empereur Frédéric a pris un caractère alarmant.

» La séparation qui existait entre la trachée-artère et le gosier n'existe plus, et l'on est obligé de nourrir le malade à l'aide d'un tube qui conduit les aliments directement dans l'estomac.

» Samedi dernier, on a posé une canule à tampon inventée par le professeur Frandelenburg, de Boon, qui a pour but, à l'aide d'une enveloppe en caoutchouc, de remplir tous les vides entre le tube et les parois de la trachée, afin d'empêcher la chute dans les poumons de toute matière solide ou liquide.

» Malheureusement, ce système ne paraît pas avoir réussi, et l'Empereur s'est trouvé exposé à de graves dangers par l'introduction de parcelles de nourriture dans la trachée.

» C'est pour parer à ce danger que l'on a adopté le système d'alimentation artificielle. »

NOUVELLES MILITAIRES

M. le maréchal de Mac-Mahon est entré mercredi, 13 juin, dans sa quatre-vingt et unième année.

Le maréchal Le Bœuf a, paraît-il, laissé un volumineux manuscrit de mémoires intitulé : *Histoire de ma vie*. Cet ouvrage, qui est dédié aux petits-enfants du maréchal, abonde en renseignements inédits.

MONÔME DES CANDIDATS DE SAINT-CYR

Mercredi soir, les candidats de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, ayant terminé leurs compositions écrites, ont fait leur monôme traditionnel.

Ils se sont réunis sur la place du Panthéon, au nombre de huit cents environ, et se sont dirigés vers la place de la Concorde.

Sur le boulevard Saint-Germain ils ont bruyamment acclamé le concierge du ministère des travaux publics, invalide à la jambe de bois, dont la poitrine était couverte de décorations.

Ils se sont arrêtés devant la statue de Strasbourg. Là, ils ont déposé un superbe drapeau sur lequel se détachait, en lettres d'or, cette inscription : « Candidats à Saint-Cyr, année 1887-1888. »

Après avoir chanté « la Galette » et beaucoup crié : « Vive l'armée ! » ils se sont séparés.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

Chemins de fer d'Orléans

SERVICE D'ETÉ

Comme nous l'avons déjà annoncé, la Compagnie des chemins de fer d'Orléans commencera le service d'été lundi 18 juin sur toute l'étendue de son réseau.

Les changements dans la marche des trains étant assez importants dans notre région, nous nous empressons de signaler les principaux.

Ligne d'Angers à Tours

Le train n° 38 partira d'Angers à 11 h. 19 du matin au lieu de 11 h. 29.

Jusqu'à Tours, l'heure du départ est par conséquent avancée pour ce train de 10 minutes, à toutes les gares.

Le train n° 96 partira d'Angers à 5 h. 35 du soir au lieu de 5 h. 32.

Ligne de Saumur à La Flèche

Le train n° 1322 partira de Saumur à 5 h. 30 du matin pour arriver à La Flèche à 6 h. 35.

Le train n° 1324 partira de Saumur à 1 h. 18 du soir pour arriver à 3 h. 32.

Ligne de La Flèche à Saumur

Le premier train de 7 h. 15 du matin ne subira aucun changement.

Le train n° 1323 partira de La Flèche à 10 h. pour arriver à Saumur à 12 h. 12 au lieu de 12 h. 39.

Il n'y a non plus aucun changement pour le train de 5 h. 5 du soir,

SÉANCE SPÉCIALE DE REVISION

D'après les instructions du ministre de la guerre, une séance spéciale de revision sera tenue dans tous les chefs-lieux de départements dix jours après la clôture des opérations, c'est-à-dire le 19 juin.

Dans cette séance, il sera statué sur la position des jeunes gens ayant obtenu un délai pour la production des pièces.

Les jeunes gens de la classe 1888 et les ajournés des classes de 1886 et 1885, qui, lors de l'examen des conseils de l'arrondissement ou du canton, ont obtenu un délai pour production de pièces à l'appui d'une dispense quelconque, doivent donc se mettre en mesure de justifier de leur droit au jour fixé pour la régularisation de l'arrondissement ou du canton auxquels ils appartiennent.

Toute réclamation faite après que le conseil de revision a prononcé ne peut plus être admise et est toujours considérée comme nulle et non avenue.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR

Premier jour, dimanche 24 juin.

Prix du Fagot. — Course de haies, gentlemen : Un objet d'art.

Prix de la Loire. — Course de haies, handicap militaire pour les chevaux de l'Ecole de cavalerie : Un objet d'art.

Prix de la Société des steeple-chases de France. — Cross-country steeple-chase, handicap, gentlemen : 2,500 fr.

Prix du château de Marson (2e série) : Un objet d'art.

Prix du cercle Saint-Hubert. — Grand steeple-chase, handicap : 1,500 fr.

Rallye-Paper. — Un objet d'art.

Deuxième jour, lundi 25 juin.

Cross-Country. — Un objet d'art.

Prix des Bruyères. — Course de haies, handicap : 1,000 fr.

Steeple-chase militaire (1re série) : Un objet d'art.

Prix de la Société des steeple-chases de France. — Steeple-chase (4e série) : 2,600 francs.

Prix de consolation. — Steeple-chase : 1,000 fr.

Rallye-Paper. — Un objet d'art.

Mardi 26 juin. — Tir aux pigeons.

Les courses de Verrie sont régies par les règlements de la Société des steeple-chases de France.

SAUMUR.

Grand Assaut au Manège des Ecuyers.

Demain samedi 16 juin, MM. les lieutenants et les autres divisions de l'Ecole de cavalerie donneront un grand assaut d'armes au Manège des Ecuyers.

Cette fête sera présidée par M. le général de division L'Hotte, président d'honneur.

Comme pour l'assaut de l'année dernière, le Manège sera brillamment décoré.

Dans sa « NÉCROLOGIE », l'*Union de l'Ouest* parle en ces termes des obsèques de Mme de Piolant :

« Le 9 juin, à Saumur, ont eu lieu, en l'église Saint-Nicolas, les obsèques de Mme la vicomtesse d'Aviau de Piolant, née de Laistre. Toute l'École de cavalerie, dont M. d'Aviau de Piolant commande le manège comme écuyer en chef, assistait à la cérémonie. Le char funèbre disparaissait sous une profusion de couronnes de roses, dont plusieurs étaient offertes par les différents corps composant l'Ecole, depuis les officiers jusqu'aux cavaliers de manège.

» Les regrets que laisse après elle madame la vicomtesse de Piolant, sont unanimes dans toutes les villes qu'elle a successivement habitées ; le deuil du commandant de Piolant et de ses enfants est partagé par tous ceux qui ont eu l'avantage de la connaître.

» Le deuil était conduit par le commandant de Piolant et ses deux fils, son frère et ses beaux-frères. A l'issue de la cérémonie, le corps a été transporté au cimetière de Louzy, pour y être inhumé dans le caveau de la famille de Piolant, à laquelle les habitants du Thouarsais ont tenu à venir également apporter le témoignage d'une sympathie qui depuis longtemps lui est acquise. »

UN MATCH

Un pari a été engagé entre MM. Rivière d'Arc et de Gontaut-Biron, sous-maîtres de manège à l'Ecole de Saumur.

M. d'Arc a parié qu'il ferait, à cheval, 40 kilomètres en 90 minutes, avec huit chevaux de louage qui fourniraient chacun une course de 5 kilomètres.

Ce match a eu lieu avant-hier, mercredi 13 juin, sur la route de Vivy et sur celle d'Allonnes, cinq kilomètres de chaque côté de la Ronde.

---

il s'appuyait. Sa chevelure noire, ses yeux et ses sourcils noirs et épais, lui donnaient un aspect farouche : il portait toute sa barbe, aussi fournie que ses cheveux, et on ne distinguait au milieu de son visage que ses dents blanches et pointues qui, involontairement, faisaient penser aux crocs des fauves.

En l'examinant, le notaire, inquiet, se disait en lui-même :

— Voici un homme dont il ne serait pas bon d'être l'ennemi.

Et en pensant aux événements du matin, maître Ducorail frémissait involontairement.

A la fin, Raimbault prit la parole.

— Vous êtes toujours décidé, mon cher maître, dit-il avec une douceur affectée, à ne pas me vendre votre étude ?

— Elle est sur le point d'être vendue à un autre.

— A Louis Duparc, sans doute ?

— Peu vous importe. C'est mon affaire.

Raimbault s'agita légèrement et ferma les poings de colère. La chaise plia et craqua.

Il reprit :

— Ma sœur se marie donc aujourd'hui même ?

— Oui.

— Croirez-vous que je n'ai pas même été prévenu ?

— Vous êtes mal avec votre tante, Mlle Rosa ?

— Sans doute. Elle a été dure pour moi, mais je crains plus encore, et c'est cette crainte qui m'amène chez vous.

Le notaire fit un effort pour être maître de son émotion et rester calme.

Le jeune homme continua :

— Ma tante m'a déjà chassé de sa maison. Je crains maintenant qu'elle me déshérite, et l'on m'a déjà dit...

— C'est son affaire.

— Certainement, mais elle a dû faire un contrat, une donation quelconque à l'occasion du mariage de ma sœur avec Louis Duparc ?

— Ce contrat est fait et signé.

Le jeune homme se leva d'un bond :

— Vous le connaissez ? s'écria-t-il.

— Sans doute, puisque c'est moi qui l'ai rédigé sous la dictée de votre tante, et que je l'ai là, dans ma poche.

— Je veux le voir. On me déshérite, sans aucun doute, on me dépouille...

Le notaire fit un signe d'autorité.

— Calmez-vous, monsieur Raimbault. Vous n'avez aucun droit sur la fortune de Mlle Marinval. Elle ne peut donc pas vous dépouiller, même en donnant ses biens à une autre.

— J'en étais sûr ! s'écria Raimbault avec violence. Vous en faites l'aveu ! Je suis déshérité. Louis Duparc me prendra à la fois cette étude et la fortune de ma tante. Avouez-le, avouez-le donc, ajouta-t-il en s'approchant avec menace de maître Ducorail ; vous êtes complice et peut-être intéressé dans l'affaire !

Le notaire haussa les épaules et sans répondre à la grossière injure qui venait de lui être adressée, fit un pas vers la porte. Raimbault s'élança vers lui :

— Ce contrat, reprit-il, je veux le voir, entendez-vous ; donnez-le moi ! C'est ma fortune, c'est mon bien-être que l'on m'arrache et qui va passer aux mains d'un étranger.

(*A suivre.*)

Confiserie Félix POTIN

Grand Assortiment de Boîtes pour Baptêmes,

Bonbons et Dragées première qualité

PRIX MODÉRÉS

S'adresser..... Où ?

Toujours à l'ÉPICERIE CENTRALE,

28, *rue Saint-Jean.*

G. DOUESNEL. — P. ANDRIEUX, SUCCESSEUR

LE **VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG.** Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, *phcn*, 102, r. Richelieu, PARIS, & *Phies*.

M. Rivière a fait le parcours en 73 minutes. La course avait attiré de nombreux spectateurs et surtout beaucoup d'officiers de l'Ecole de cavalerie.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

Les examens pour l'obtention du certificat d'études primaires ont eu lieu, cette année, à Saumur, les samedi 2, lundi 4 et mercredi 6 juin, pour les cantons de Saumur (Nord-Est), Saumur (Nord-Ouest) et Saumur (Sud).

Voici les résultats :

Canton de Saumur (Nord-Est)

Vingt aspirants admis : Henri Tranchant, Joseph Thibault, Maurice Tessier, Israël Savary, Joseph Rochereau, Louis-Charles Renard, Louis-Jean Ploquin, Adolphe Ory, Henri Millerand, Henri Leroy, Clément Garnier, Louis Chaptinel, Raymond Cherchignon, Joseph Cornilleau, Auguste Fouquet, Urbain Bris, Henri Breton, Eugène Bravade, René Beugnard, Jean-Marie Berthier.

Cinq aspirantes admises : Ernestine Baugé, Eugénie Cornilleau, Joséphine Garreau, Alphonsine Marmin, Alexandrine Méchin.

Canton de Saumur (Nord-Ouest)

Seize aspirants admis : Mathurin Bellanger, Louis Bouchet, François Canard, Louis Charruau, François Chevret, Henri Cirot, Louis Dron, Georges Dubos, Julien Dufour, Armand Dufrou, Adolphin Gouzé, Louis Méchin, François Orain, Léon Ory, Robert-Gaston Rousseau, Maxime Reulier.

Douze aspirantes admises : Gabrielle Archelais, Antoinette Bazas, Marie Beugnard, Angèle Bottereau, Marguerite Blain, Augustine Bellanger, Eugénie Chaillou, Emilie Pommeray, Marie Page, Mélina Ploquin, Eudoxie Réveilleau, Louise Desarche.

Canton de Saumur (Sud)

Quarante-cinq aspirants admis : Emmanuel Allaire, Eugène Alzon, Eugène Barbot, Joseph Bellouin, Gabriel Belleuvre, Albert Berruet, Marcellin Boudot, Léon Breton, Désiré Brillant, Joseph Burlet, Louis Carry, Joseph Castanet, Aristide-Eugène Charruau, Emile-Hilaire Chartier, Maurice Chotard, Georges Cormier, J.-B.-Célestin Derouet, Victor-Alexandre Dureau, Pierre Favre, Aristide-Augustin Fouchard, Eugène Freulon, Cyprien Galbrun, Lucien Gouret, Paul Grosbois, Georges Guibert, Rémond Hoguet, Jules Houssin, Alexandre Lardé, Auguste Lesimple, Alphonse-Théodore Lutry, Victor Mainguin, Charles-Valentin Malécot, Charles Marchand, Charles Mercier, Henri Meunier, Théophile Pasquier, Gaston Plancq, Pierre Potvin, Félix-Honoré Rébeilleau, Charles Rochereau, Maurice Verneau, Maurice Verronneau, Alexandre Yvain; Joseph Doué.

Trente-trois aspirantes admises : Marie Barrier, Augustine Barrier, Marie-Louise Baudoin, Eugénie Beauvais, Blanche Bertrand, Lucie Bondu, Louise Costeau, Eugénie-Célestine Cormeau, Mathilde Cottereau, Camille Decarnin, Jeanne Delaunay, Victorine Douau, Marie Faure, Henriette Ferrand, Marguerite Frachon, Elodie Garnier, Jeanne-Louisa Gaudin, Victorine Glory, Léonie Quillou, Eugénie Lala, Juliette Lavouée, Henriette Lemoine, Lucie Lorrain, Ernestine Marmin, Marie Niveleau, Marie Pelé, Claire Pétignan, Julie Pouvreau, Marie Raufaste, Marie Rochard, Charlotte Raquet, Léontine Saulais, Alexandrine Sorin.

—

Nous donnons aussi les résultats des examens pour le certificat d'études primaires qui ont eu lieu à *Gennes*. Ont été admis :

Aspirants, 13 : Louis Baleine, Aimé Béritault, Amand Forestier, Vincent Gasnier, Henri Gautier, Henri Gautreau, Auguste Hubert, Jules Margueritte, René Mongault, Louis Panchèvre, Félix Sauvestre, Emile Tessier, Gustave Thibault.

Aspirantes, 13 : Henriette Foucher, Marie Gadin, Aline Goisnard, Aline Jounay, Marie Lecointre, Aline Margueritte, Marie Martin, Bernadette Renou, Marie Renouard, Marie Ronfleux, Elisa Tessier, Marie Vauvert, Maria Albert.

OUVERTURE DE LA PÊCHE

Nous rappelons que l'ouverture de la pêche a lieu demain samedi 16 juin, au lever du soleil.

Allons, pêcheurs, apprêtez hameçons et asticots !

La session de juillet-août 1888, pour le baccalauréat ès-sciences et pour le baccalauréat ès-lettres, s'ouvrira dans l'Académie de Rennes le 18 juillet prochain. Le registre d'inscription, ouvert le 11 juin, sera clos le 5 juillet, à six heures du soir.

Les épreuves écrites se feront, pour le baccalauréat ès-lettres seconde partie, le mercredi 18 juillet ; pour le baccalauréat ès-sciences complet et restreint, le jeudi 19 ; et pour le baccalauréat ès-lettres première partie, le vendredi 20 et le samedi 21 juillet. Les épreuves finiront par le thème.

ASSASSINAT A LA JUMELLIÈRE

On nous apprend qu'un meurtre vient d'être commis à la Jumellière, canton de Chemillé. Le coupable est arrêté, et le parquet de Cholet est parti sur les lieux pour commencer son enquête.

CHOUZÉ-SUR-LOIRE. — L'épidémie de rougeole et de suette miliaire, qui règne depuis quelque temps à Chouzé-sur-Loire, a pris, nous écrit-on, un caractère de gravité qui inspire les plus vives inquiétudes. On compte déjà une douzaine de décès.

Dès le début, M. Mancey, le dévoué et sympathique sous-préfet de Chinon, s'est transporté sur les lieux et il a pris des mesures actives pour combattre le fléau.

Par ses soins, un interne des hôpitaux de Tours s'est mis en route pour venir aider le médecin de Chouzé, M. Audinet, qui de son côté montre un dévouement au-dessus de tout éloge.

Si l'épidémie persiste, on réclamera du ministère du commerce l'envoi d'une machine désinfectante. On espère cependant voir bientôt la situation s'améliorer. Les autorités locales font courageusement leur devoir.

La consternation règne dans le pays ; les écoles ont été fermées dès le premier moment. En un mot, toutes les précautions sont prises pour combattre la maladie qui a déjà fait trop de victimes. (*Petite France.*)

SITUATION DES VIGNES ET DES VINS D'INDRE-ET-LOIRE

On lit dans le *Vinicole et commercial* :

« Température on ne peut plus favorable pour la végétation de la vigne. Aussi les propriétaires de vignobles ne se plaignent-ils pas actuellement. On attend avec impatience la floraison de la vigne. Le mildew ne paraît pas jusqu'à ce moment avoir fait de grands progrès, mais il faut néanmoins se tenir sur ses gardes et prêt à le combattre.

» Aujourd'hui les vignobles sont beaux et bien préparés et présentent les conditions d'une bonne récolte. »

Nous lisons dans l'*Union bretonne* :

« On annonce le très prochain mariage, à Paris, de M. Edouard Normand, ancien maire de Nantes.

» Les publications auraient lieu à Doulon, commune dans laquelle M. Edouard Normand a son domicile légal.

» La future serait Mlle Seveste, ancienne chanteuse légère du Théâtre de Nantes. »

UN ORAGE A BORDEAUX

Un orage a éclaté dans la nuit de mardi à mercredi à Bordeaux, avec pluie torrentielle, mais sans grêle, du moins en ville.

La foudre est tombée sur les paratonnerres de la Bourse, du Grand-Théâtre, du journal la *Gironde*, du Palais de Justice.

Elle a aussi traversé le bureau de la permanence.

Le commissaire de police de service et son secrétaire ont été violemment bousculés sur leurs chaises.

Une femme, qui se trouvait dans le bureau, a été projetée contre un mur. Personne n'a été blessé.

Rue d'Arès, la foudre a traversé la devanture d'un magasin de coiffure, fait éclater le compteur et provoqué un commencement d'incendie, du reste bientôt éteint.

UN AMATEUR DANS LA CAGE DES LIONS

M. Ernest Lerquemain, sculpteur à Saint-Servan, et quelques camarades causaient avec la dompteuse à la foire de Saint-Servan : « Parions, dit celle-ci, qu'aucun de vous n'oserait aller caresser mon lion. » — Moi « j'y vais, » dit Lerquemain. On crut d'abord à une plaisanterie ; mais pas du tout, il entre dans la cage avec le dompteur, caresse les bêtes et ressort tranquillement. — « Et, si ça peut vous faire plaisir, dit-il, je ferais avec vous une partie d'écarté dans la cage un soir de représentation. »

Lerquemain a accompli son projet.

Quelques jours auparavant, une des femmes du café chantant de Saint-Malo avait annoncé qu'elle ferait la même folie, et, en effet, elle est entrée dans la cage ; mais là, prise d'une émotion qui se comprend, elle est restée tout le temps protégée par la cravache de la dompteuse qu'elle n'a pas osé dépasser.

Eh bien ! franchement, si on nous demande notre avis, nous ne comprenons pas que la police tolère semblable chose, et le résultat obtenu est certes bien mince, quand on songe qu'il faut si peu de chose pour qu'une plaisanterie se termine en catastrophe. (*Vieux Corsaire.*)

DU CIDRE EN BOUTEILLES

Nous ne sommes pas éloignés d'une époque où le cidre en bouteilles prendra dans la consommation une place considérable, et il y a grand intérêt pour notre pays, qui récolte d'excellents cidres, de prendre la place qui lui appartient dans l'exportation hors département et même hors de France.

L'an dernier, il est parti de Caen des cidres en bouteilles pour les Indes de l'Amérique.

Le cidre en bouteilles bien fait est un liquide exquis, agréable, tonique et sain ; un fait incontestable, c'est que le cidre en bouteilles subit une transformation telle, que, bien souvent, il ne ressemble plus au cidre resté en tonneau, à même duquel on l'a pris pour le mettre en bouteilles.

Tout est modifié : couleur, saveur, force et alcool, degré de fermentation, proportion des acides et des gaz. — Ce n'est plus le même liquide. Il est plus limpide, plus clair, plus vif, plus transparent. Il devient mousseux comme du champagne.

Mis en bouteilles dans de bonnes conditions, le cidre se conservera très longtemps. Il y a des exemples de cidre resté parfait au bout de quinze et vingt ans.

Mise en bouteilles. — Vers le mois d'avril, pas avant, mais plus tard si on le veut, on met la clef du tonneau à environ les deux tiers du tonneau, de façon à ne prendre que la partie bien claire, et à ne pas toucher à celle voisine de la lie. On tire directement dans des bouteilles, que l'on ficelle de suite après qu'elles ont été bouchées avec soin.

On place les bouteilles debout et on les laisse ainsi tout l'été jusqu'en novembre. A cette époque, on les couche et on les tasse comme du vin.

On peut, à la rigueur, tirer jusque sur la lie, mais le cidre, plus il en approchera, sera moins fin et souvent plus trouble. C'est pourquoi beaucoup préfèrent soutirer leur cidre après que le bouillage a eu lieu.

Les meilleures bouteilles pour le cidre sont celles à champagne.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 juin.

Les impressions qui dominaient hier tendent à disparaître. Le 3 0/0 est à 82.98 ; le 4 1/2 0/0 à 105.70.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,447. Les obligations foncières et communales ont un bon courant de demandes au comptant. L'épargne y voit avec raison un placement sans aléa et donnant en même temps les chances de six tirages annuels.

La Société Générale est immobile à 455.

Les Dépôts et Comptes courants maintiennent leur nouvelle amélioration à 601.25.

La Banque d'Escompte a des achats suivis à 465.

Les obligations de la Société des Immeubles de France ont de nombreuses transactions à 385. Un arbitrage entre ces titres et ceux absolument similaires de la Banque Hypothécaire qui cotent 495 donnerait donc un bénéfice de plus de 100 fr.

Le Panama cote 382 ; l'émission des valeurs à lots a lieu le 26 courant, portera sur deux millions de titres émis à 360 fr. (soit net 340.34), remboursables à 400 fr. en 99 ans et rapportant un intérêt annuel de 15 fr.

La Société des métaux est demandée à 820.

Le Comptoir d'Escompte cote 1,045.

La Compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier exercice accuse d'incessants progrès. Le compte de profits et pertes se solde par un excédent de près de 200,000 fr.

L'assemblée générale de la compagnie Transatlantique est de nouveau convoquée pour le 30 courant.

Le Corinthe est sans affaires à 247.50. La compagnie s'empresse de faire un nouvel appel au crédit afin de pouvoir continuer les travaux. Nous doutons dans les conditions actuelles qu'elle puisse réussir, tout le monde sachant que son œuvre est fortement compromise.

Peu d'affaires sur le marché des actions de nos chemins de fer.

Dernières Nouvelles

On télégraphie de Berlin, 14 juin, à l'*Agence Havas* :

« Le bulletin publié à 10 heures porte que l'état de l'Empereur s'est beaucoup aggravé depuis hier soir et que ses forces diminuent. »

M. CARNOT AU CHAMP DE MARS

Le Président de la République, accompagné de Mme Carnot, a visité, dans la soirée d'hier, l'Exposition.

M. Carnot a été reçu par M. Jules Simon, président.

UN ESPION PRUSSIEN. — TENTATIVE DE CORRUPTION

Epinal, 14 juin.

Un nommé Jobain, ouvrier de fabrique, né à Mulhouse, a été arrêté au café Guth, rue des Casernes, par trois soldats du 149e de ligne.

Cet individu avait tenté de se faire livrer, par eux, un fusil Lebel moyennant cinq mille francs.

Il a été successivement interrogé par les officiers du 149e, le commissaire de police et le procureur de la République.

Une perquisition faite à son domicile n'a rien fait découvrir.

Il habitait Epinal depuis quatre semaines.

Il n'a pas de moyens d'existence, et il était possesseur de 126 fr. en argent français et allemand.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :

Agen. — Aix. — Alais. — Albi. — Alençon. — Amiens. — Angers. — Angoulême. — Annecy. — Annonay. — Apt. — Arles. — Arras. — Auch. — Aurillac. — Auxerre. — Avignon. — Bar-le-Duc. — Bayonne. — Beauvais. — Belfort. — Besançon. — Béziers. — Blois. — Bordeaux. — Boulogne-sur-Mer. — Bourges. — Brest. — Brive. — Caen. — Cahors. — Cambrai. — Carcassonne. — Carpentras. — Castres. — Cette. — Châlon-sur-Saône. — Châlons-sur-Marne. — Chartres. — Châteauroux. — Chaumont. — Cherbourg. — Clermont-Ferrand. — Dax. — Dieppe. — Dijon. — Douai. — Dreux. — Dunkerque. — Elbeuf. — Epernay. — Epinal. — Fontainebleau. — Gaillac. — Grenoble. — Havre (le) — Honfleur. — La Rochelle. — Laval. — Lille. — Limoges. — Lisieux. — Lodève. — Lorient. — Lyon. — Mâcon. — Mans (le) — Marmande. — Marseille. — Montauban. — Montereau. — Montluçon. — Montpellier. — Moulins. — Nancy. — Nantes. — Narbonne. — Nevers. — Nice. — Nîmes. — Niort. — Orléans. — Pau. — Périgueux. — Perpignan. — Poitiers. — Puy (le). — Reims. — Rennes. — Rive-de-Gier. — Roanne. — Rodez. — Roubaix. — Rouen. — Saint-Brieuc. — Saint-Etienne. — Saint-Germain-en-Laye. — Saint-Lô. — Saint-Malo. — Saint-Servan. — Saint-Quentin. — Saumur. — Sedan. — Sens. — Tarbes. — Thiers. — Toulon. — Toulouse. — Tours. — Troyes. — Valence. — Valenciennes. — Versailles. — Vichy.

AGENCE DE LONDRES : 38, Lombard-Street, E. C.

AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE :

Colmar. — Francfort-s.-M. — Guebwiller. — Metz. — Mulhouse. — Strasbourg.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des Cies de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — **Opérations sur Titres** (Conversions, renouvellements, échanges). — **Garde de Titres. — Envois de Fonds** (Départements, Algérie et Étranger). — **Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.**

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Tribunal de commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur RAIMBAULT, Emile, marchand mercier à Saumur, sont informés que M. le juge-commissaire a ordonné la répartition aux créanciers de cette faillite d'un dividende de 4 fr. 89744 0/0.

Ce dividende sera payé aux créanciers munis de leur titre d'admission le mardi 19 juin courant, par M. Bonneau, syndic de la faillite, 33, rue d'Alsace, à Saumur.

Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de Me ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de Me BEAUREPAIRE.

DEMANDE
En séparation de biens.

Par exploit du ministère de Bourasseau, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du 12 juin 1888, enregistré, Mme Armance MATIGNON, épouse de M. François FILLOCHEAU, fils, avec lequel elle demeure à Savonnières, commune des Verchers, a formé contre ledit sieur Fillocheau, son mari, sa demande en séparation de biens, et Me André POPIN, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n°8, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 13 juin 1888.

ANDRÉ POPIN.

A VENDRE
UNE EXCELLENTE
MACHINE A VAPEUR
Force de 8 chevaux

De chez Nassivet, à Nantes. — S'adresser à M. DE LÉPINE, à Dampierre, près Saumur.

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire
En l'étude de Me GAUTIER, notaire,
Le DIMANCHE 24 juin 1888, à midi,
UNE MAISON
Située à Saumur, impasse des Boires,

Appartenant à Mme BLONDEAU, comprenant : Maison d'Habitation, vaste Hangar et Atelier, Jardin contenant 7 ares 65 centiares.

Sur la mise à prix de : 6,500 fr.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M. LANGLOIS, expert à Saumur, ou à Me GAUTIER, notaire.

Etude de Me GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE
En l'étude de Me GAGNAGE, notaire à Saumur,

Le DIMANCHE 17 Juin 1888, à une heure précise de relevée,

En totalité ou par lots à former au gré des acquéreurs,

D'UNE PROPRIÉTÉ
A SAUMUR,

Située aux Huraudières,

Derrière l'Ecole de cavalerie,

Appartenant à M. LACROIX-TAUGOURDEAU, jardinier, qui l'exploite actuellement.

Cette propriété, située sur le chemin du Breil ou chemin Charnier, est d'une contenance totale de deux hectares quatre-vingt-quatre ares vingt-sept centiares et comprend :

1° Un corps de bâtiments se composant de maison, hangar, caves et autres dépendances ; 2° Une petite maison isolée ; 3° Une portion de terrain en culture plantée de rangées de vignes contenant cinquante-huit ares quatre-vingts centiares ; 4° Un jardin fruitier et potager contenant un hectare vingt-cinq ares dix centiares ; 5° Une pièce d'eau d'une superficie de cinquante-sept ares quinze centiares ; 6° Enfin un pré saulaie de quarante-trois ares vingt-deux centiares.

Elle est d'un seul tenant et joint à l'ouest le chemin du Breil ou chemin Charnier, au midi la levée d'enceinte, au nord l'usine Avenier et M. Guérin, à l'est M. Chambourdon ou le tir aux pigeons.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, à M. LACROIX-TAUGOURDEAU ;

Et, pour tous renseignements : 1° à Me GAGNAGE, notaire, dépositaire du cahier des charges ; 2° et à M. TAVEAU-NICOLAS, expert au Pont-Fouchard.

A Vendre ou à Louer
PETITE PROPRIÉTÉ
AVEC JARDINS
Sise à Saint-Florent.

S'adresser à Me BRAC, notaire.

MAISON
A LOUER
Sise rue du Temple, n° 17.

S'adresser à Me LE BARON, notaire, rue d'Orléans, 72, ou à Mme GRILLE, à Sainte-Anne de Nantilly.

Guérison de la GOUTTE, du RHUMATISME de la GRAVELLE et de la SCIATIQUE par le
VIN DUFLOT
Guide du traitement env. F° Paris, 30, r. Trévise et t.tes pharm.ies 4 fr.,

« *Depuis que j'use du* ***Vin Duflot*** *ma situation s'est absolument transformée. Je souffrais cruellement du froid et de l'humidité, qui réveillaient mes douleurs ; aujourd'hui je puis aller et venir sans tenir compte du temps* ».

L. ROUÈDE, ANCIEN SOUS-PRÉFET, 19, rue Saint-Rome, Toulouse

Etude de Me GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE
A Saumur, en l'étude dudit Me GAGNAGE,

Le samedi 16 juin 1888, à 4 heures de l'après midi,

DES IMMEUBLES
CI-APRÈS,

Situés à Saumur, quartier de Nantilly,

Appartenant à M. FOURNÉE-GONDOUIN, d'Angers.

1er LOT.

Un morceau de terre clos de mur, sur lequel existe une petite maison, le tout situé au lieu dit Grenelle, d'une superficie de vingt-deux ares environ, joignant au levant le chemin de la Sablonnière, au midi M. Fermé Kaiser, et au nord M. Chevalier.

2e LOT.

Un clos de vigne, situé au même lieu, en face le précédent, d'une contenance d'environ quarante-quatre ares et sur lequel existe également une petite maison, le tout joignant au couchant le chemin de la Sablonnière, au midi M. Couassin et au nord M. Bodin.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, audit Me GAGNAGE, notaire, ou à M. TAVEAU-NICOLAS, expert à Bagneux.

Couronnes Funéraires en tous Genres
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON COPIT

COCHET-CHAILLOUX
Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO VAN HOUTEN
pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle ; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 JUIN.

Valeurs au comptant	Clôture préc.te	Dernier cours.		
3 °/₀	82 95	82 85	»	
3 °/₀ amortissable	85 90	85 60	»	»
3 °/₀ (nouveau)	— —	— —	»	»
4 1/2 °/₀ (nouveau)	105 50	105 60	»	
Obligations du Trésor	515 —	515 —	»	»
Banque de France	3540 —	3540 —	»	»
Société Générale	453 75	453 75	»	»
Comptoir d'escompte	1045 —	1047 50	»	»
Crédit Lyonnais	585 —	582 50	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1452 50	1443 75	»	»
Crédit mobilier	317 50	322 50	»	»
Canal Intér.-Panama	382 50	382 50	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur préc.te	Dernier cours.		
Est	781 25	783 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	1252 50	1247 50	»	»
Midi	1170 —	1172 50	»	»
Nord	1560 —	1560 —	»	»
Orléans	1322 50	1321 25	»	»
Ouest	895	895 —	»	»
Compagnie parisienne du Gaz	1317 50	1317 50	»	»
Canal de Suez	2157 50	2160 —	»	»
C. gén. Transatlantique	550 —	540 —	»	»
Russe 5 0/0 1870	99 25	99 25		

Valeurs au comptant	Clôtur préc.te	Dernier cours.		
OBLIGATIONS.			»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	531 —	530 50	»	»
— 1865, 4 °/₀	523 75	522 50	»	»
— 1869, 3 °/₀	412 —	411 —	»	»
— 1871, 3 °/₀	402 —	400 —	»	»
— 1875, 4 °/₀	517 —	516 50	»	»
— 1876, 4 °/₀	516 50	515 —	»	»
Bons de liquid. Ville de Paris	519 —	519 —	»	»
Obligations communales 1879	480 —	479 —	»	»
Obligat. foncières 1879 3 °/₀	484 50	483 —	»	»
Obligat. foncières 1 83 3 °/₀	392 —	390 —	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur préc.te	Dernier cours.		
Gaz parisien	524 50	524 50	»	
Est	389 —	387 25	»	»
Midi	403 50	402 —	»	»
Nord	410 50	410 50	»	»
Orléans	407 —	408 —	»	»
Ouest	403 50	403 —	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	402 75	402 25	»	»
Paris-Bourbonnais	403 —	400 —	»	»
Canal de Suez	598 —	599 50	»	»
Panama 6 0/0	380 —	374 —	»	»

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30
Nantilly halte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 »	»	4 40	8 56
Montreuil (a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	9 08
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11
Thouars	2 53	8 »	»	11 57	2 27	5 27	9 38
Loudun	»	8 10	»	» »	2 52	»	9 52
Poitiers	»	10 33	»	» »	5 »	»	12 12

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir.	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir.
Poitiers	»	6 05	»	»	12 50	» »	6 15
Loudun	»	8 42	»		3 56	» »	9 24
Thouars	6 10	»	12 40	1 30	4 24	8 35	10 10
Montreuil (a)	6 43	» »	12 59	2 03	4 53	9 06	10 29
— dép.)	6 57	9 35	1 2	2 23	5 03	9 25	10 32
Brézé-s.-Cyr	7 18	9 55	»	2 38	5 17	9 41	
Varr.-Chacé	7 27	10 07	»	2 46	5 24	9 48	
Nantillyhalte	7 34	10 14	»	2 51	5 29	9 56	
Saumur (état)	7 45	10 22	»	3 02	5 40	10 03	
Saumur (orl.)	7 47	»	1 29	3 01	5 38	»	10 59

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ

STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Omn soir	Omn soir
Saumur (or.)	»	4 16		8 34
Saumur (état)	8 31	4 13		8 30
Nantilly	8 37	4 26		43
Montreuil (à)	9 19	4 55		9 08
— (dép.)	9 29	5 »	4 25	9 20
le Vaudelnay	9 40	5 11	5 17	9 31
Baugé	9 50	5 20	5 44	9 42
Doué	9 57	5 27	6 21	9 51

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Doué	6 23	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé-l-Ver	6 30	9 07	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 51	8 31
Montreuil (a)	6 46	9 26	12 48	2 01	8 41
— (dép.)	6 57	9 35	1 2	2 23	10 32
Nantilly	7 34	10 14		2 51	»
Saumur (état)	7 45	10 22		3 02	»
Saumur (orl.)	7 47	»	1 29	3 01	10 59

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7
Vivy	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»
Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»
Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»
Noyant Méon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 41
Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31

STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. matin	Omn. matin
Chât.-d-Loir	10 24	12 09	1 52	6 34	12 32	4 49
Noyant Méon	11 27	12 55	3 09	7 38	1 19	5 53
Vernantes	11 49	»	3 38	8 »	»	6 13
Blou	12 »	»	3 50	8 11	»	6 24
Vivy	12 10	»	3 59	8 20	»	6 31
Saumur (orl.)	12 22	1 33	4 10	8 30	1 57	6 42

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueil	8 20	12 18	4 55
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05
Bourgueil	9 07	3 23	7 »	Saumur	9 04	1 08	7 06

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir.	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir.	Mixte soir.
Saumur	7 46	9 26	4 31	Chinon	7 43	4 33	8 58
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 54	9 22
Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 34

LIGNE D'ORLÉANS
ANGERS — SAUMUR — TOURS

STATIONS	Direct mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 35
La Ménitré	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	10 05
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	»
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	»
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»
Saumur (a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 24
— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 30
Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06	»
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20	10 50
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 16
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42	11 48
	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir

TOURS — SAUMUR — ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. matin	Expr. soir	Omn. mixte soir	Direct mixte soir
Tours	1 23	5 »	7 15	11 35	2 05	5 25	8 45
Langeais	2 13	5 43	8 »	12 13	2 49	6 08	9 30
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 46	3 09	6 43	10 09
Varennes	»	6 32	8 51	12 57	»	6 54	10 21
Saumur (a)	2 57	6 45	9 04	1 08	3 24	7 06	10 34
— (dép.)	3 03	6 52	9 12	1 13	3 29	7 12	10 40
St-Martin	»	7 06	9 26	1 25	»	7 25	»
St-Clément	»	7 13	9 33	1 31	»	7 32	»
Les Rosiers	»	7 21	9 41	1 38	3 45	7 39	»
La Ménitré	3 28	7 32	9 52	1 48	3 52	7 48	11 14
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	4 17	8 32	11 57
	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir

SAUMUR — LA FLÈCHE

	matin	soir	soir		matin	matin	soir
Saumur	7 05	1 18	7 20	La Flèche	7 15	10 20	5 05
Vivy	7 24	1 31	7 33	Clefs	7 33	10 46	5 23
Longué	7 45	1 45	7 48	Baugé	7 53	11 15	5 43
Jumelles	8 08	1 57	8 01	Jumelles	8 09	11 37	5 57
Baugé	8 33	2 13	8 18	Longué	8 24	11 57	6 12
Clefs	9 01	2 30	8 37	Vivy	8 38	12 17	6 27
La Flèche	9 20	2 45	8 52	Saumur	8 55	12 39	6 44

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur 183 LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.